L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. II. WINNIPEG, MANITOBA, MARS 2, 1899. No. 5

L'ECHO DE MANITOBA

Publié tous le jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

Adresse—

L'ECHO DE MANITOBA,

BUREAUX—435 RUE MAIN,

Boite 1309. WINNIPEG, MAN

Une Offre Superbe

Deux journaux pour $1.50 par an !

Voilà ce que L'ECHO DE MANITOBA offre à ses lecteurs.

A partir de ce numéro, tout lecteurs qui désirera recevoir en même temps que L'ECHO DE MANITOBA, *Le Canadien*, journal hebdomadaire français publié à St. Paul, n'aura qu'à envoyer $1.50 pour recevoir les deux journaux : L'ECHO et *Le Canadien*.

Le Canadien est un journal de quatre pages, grand format, des mieux rédigés qui donne une grande quantité de nouvelles de tous les centres canadiens des Etats-Unis.

Abonnement strictement payable d'avance.

Le Service de Requiem a Montreal.

Une messe de requiem a été celébrée à Montreal en l'honneur de M. Felix Faure :—

Voici la peroraison du magnifique discours qu'a prononcé en cette occasion Sa Grandeur Mgr. Bruchési :

"Mes Frères,

"A l'heure où je parle, les funérailles de M. Felix Faure ne sont peut être pas encore terminés à Paris, son cercueil a paru sous les voûtes de Notre-Dame en présence des autels, au milieu d'une foule nombreuse qui représentait la nation entière, ont retenti les chants sublimes de l'Eglise. Les divisions et les luttes pouvaient se trouver au dehors. Dans la vieille cathédrale, c'était l'union parfaite des esprit et des coeurs sous la même impression du néant de la vie et dans le même espoir de l'immortalité. Notre-Dame de Montréal prie, elle aussi, et fille toujours fidèle à sa mère dans les jours de deuil comme dans les jours de triomphe et de gloire, elle chante "requiem aeternam dona ei Domine." Oui, Seigneur, donnez au chef de la France, que vous venez d'appeler soudainement à vous, l'éternel repos, et de la France elle même ayez pitié. Continuez lui votre protection miséricordieuse et tendre. Quoi qu'il arrive et quoi qu'onpuisse dire, vous savez qu-elle vous aime toujours, qu'elle travaille et soufire pour vous. Et vive à jamais le Christ qui aime la France."

Arrestation des Chefs de la Ligue des Patriotes.

Paris, 24.—Les députés Derouléde, Habert et Millevoye, arrêtés hier, ont été confrontés, ce matin, avec le général Roget qui a déclaré que M. Déroulède avait essayé de l'induire ainsi que les soldats à marcher à l'Elysée. On craint que M. Déroulède ne subisse son procés devant le sénat siégeant comme haute cour de justice.

La police a fait environ 400 arrestations hier.

Suivant le premier rapport de la préfecture de police, la Ligue des Patriotes qui s'était donné rendez-vous à la place de la République, à 3 heures et que la police avait empêchée de se réunir, se rendit à la place de la Bastille d'où la police la chassaf Elle marcha, ayant à sa tête MM. Déroulède, Habert, Lassies, Millevoye et le comte d'Aulon à la place des Nations. Voyant qu'ils ne pourraient arriver en temps au cimetière, les Patriotes abandonnérent leur plan. A six heures passa le régiment commandé par le général Roget, MM. Déroulède et Habert suivirent les soldats, pénétrérent dans les casernes et commencerént à crier : "Nous venons ici dans le sanctuaire de l'armée française crier 'Vive la France ! vive l'armée et nous ne sortirons que forcés par la police !' "

I ls furent alors conduits dans un cabinet particulier et le préfet de police fut aussitôt mandé. Il donna ordre de les tenir sous bonne garde.

Le President Loubet.

Une centaine d'arrestations en tout ont été faites à la suite des désordres qui se sont produits aujourd'hui.

Tout indique que le président Loubet sera l'objet d'une campagne semblable à celle qui a amené M. Casimir-Perier à donner sa démission. La Ligue de la Patrie française fera tout ce qu'elle pourra pour atteindre ce but, car son principal grief est que le président est dreyfusiste. Les manifestations qui ont eu lieu dans les rues étaient sans aucun doute organisées, mais jusqu'ici elles ont été réprimés sans peine. On assure que le cabinet Dupuy agira énergiquement pour maintenir la paix public.

On peut se faire une idée de la politique de M. Loubet par' le récit suivant d'un entretien qu'il a eu avec M. Bourgeois, chef des radicaux modérés, qui venait offrir au nouveau président l'appui de son parti. Avant d'accepter cet appui, M. Loubet a dit : "Vous savez sans doute que l'un des premiers actes de mon ministère sera l'adoption d'une loi sévère pour arrêter le courant d'insultes, d'infamies et de diffamations qui salit en ce moment la France. Je crains que, peut-être, une législation de ce genre ne soit pas entièrement dans les vues des radicaux." Dans sa réponse, M. Bourgeois a acquiescé de bon coeur à la politique du président.

M. Frischhauer, le correspondant à Paris de la "Nouvelle presse libre," a été expulsé du pays.

La France et l'Angleterre.

On assure que lord Salisbury a envoyé au gouvernement français et à celui de l'Italie une protestation formelle contre l'entente conclue entre ces pays et aux termes de laquelle l'Italie cède à la France une partie de la colonie d'Assab.

D'après la convention anglo-égyptienne de 1883, il était défendu à l'Italie de fortifier cette partie de la côte africaine. La France affirme qu'elle n'est pas liée par les clauses de cette convention; aujourd'hui elle se propose d'élever des ouvrages en terre et des fortifications pour contrebalancer les forts anglais établis dans l'ile de Périm.

La protestation de lord Salisbury fait voir que les relations entre les deux pays sont encore fortement tendues.

Le vapeur qui fait le service de la poste dans de golfe Persique a apporté la nouvelle de la remise, samedi dernier, d'un ultimatum au sultan d'Oman, qui a loué à la France un dépôt de charbon sur la côte de ce pays. Le sultanat d'Oman est considéré comme étant sous la protection de l'Angleterre, le souverain de ce pays recevant un subside de cette dernière.

Londres, 16 fevrier. — A la chambre des communes, aujourd'hui, M. Broderick, sous-secrétaire des affaires étrangères, a dit que, jusqu'à présent, d'après les renseignements obtenus par le gouvernement britannique, le sultan d'Oman n'avait cédé ou n'était sur le point de céder à la France aucun dépôt de charbon ou port sur la côte d'Oman.

Des renseignements obtenus dans les cercles officiels indiquent que le sous-secrétaire des affaires étrangères a joué aujourd'hui avec les mots à la chambre des communes, lorsqu'il a répondu à la question relative au sultan d'Oman et à la France. Il est de fait que le sultan d'Oman a permis il y a un mois à la France d'établir un dépôt de charbon sur la côte de ce pays, bien qu'il n'y ait eu peut-être ni location ni cession de territoire. Les fonctionnaires du gouvernement disent aussi qu le mot "ultimatum" contenu dans la dépêche de Bombay relative à Oman, est une "exagération." On croit savoir que la "note" anglaise remise au sultan d'Oman informait ce dernier que s'il favorisait d'autres nations que l'Angleterre le subside de huit mille livres sterling que cette dernière lui octroyait serait supprimé."

Les Americains aux Philippines.

Washington, 24. — On a reçu aujourd'hui de Manille la dépêche suivante adresée au département de la marine

"Pour des raisons politiques, l'Oregon devait être envoyé ici sur-le-champ.

Le Yorktown est arrivé.

"Le Chaleston et le Petrel, croisent autour des îles Philippines.

"DEWEY."

Le secrétaire de la guerre a transmis au sénat, le rapport du général Otis sur la condition de santé des troupes. Le rapport télégraphié hier, dit : Depuis l'arrivée des troupes jusqu'au 1er février, la mortalité parmi les soldats des Etats-Unis aux Philippines, a éé de 220 hommes. 41 sont mort des suites de blessures ou accidets. 65 ont succombé à la fièvre typhoïde, 22 à la dyssenterie, 3 à la fièvre maligne. Les autres sont morts de différentes maladies.

La Menoire de Leon XIII.

On a souvent vanté l'incroyable mémoir de Léon XIII, et spécialemet la facilité avec laquelle il se rappelle les noms de tous les personnages avec qui il s'est trouvé, même une seule fois, en relation. Or cette facilité ne se rapporte pas seulement aux personnes constituées en dignité, elle s'étend jusqu'aux plus humbles. Voici un trait récent qui en fournit une preuve curieuse.

On sait que le cardinal Richard vient d'accomplir un voyage à Rome et qu'il a été reçu, à plusieurs reprises, en audience privée par sa sainteté. A la fin de l'une de ces audiences, l'archevêque de Paris demanda au saint-père de daigner admettre en sa présence son domestique.

— Bien volontiers, répondit le pape. Qu'il entre, ce bon Joseph!

— Ce n'est pas Joseph, répliqua le cardinal. Il est malade.

— Alors, c'est Benoît, reprit Léon XIII.

C'était Benoît en effet. Le pape se souvenait fort bien que l'archevêque a deux domestiques, répondant respectivement aux noms de Joseph et de Benoît.

La Politique et le Clerge.

Mgr. Toucher, évêque d'Orléans, dans une lettre qu'il a adressée au supérieur du séminaire de St-Sulpice a fait de grands éloges de M. l'abbé Mignan, qui doit prêcher le carême à Notre-Dame.

M. l'abbé Mignan a charge d' une cure près d'Orléans, la ville épiscopale.

En causant des affaires de France, M. l'abbé Mignan dit que le clergé ne s'y préoccupe jamais beaucoup des questions politiques. A peu d'exceptions près, tous les membres du clergé français ont accepté la République, et il ajoute qu'un grand nombre de chefs républicains ont des vues pleines de modération, citant comme exemple l'ex-premier ministre, M. Méline, et le regretté président, M. Félix Faure.

M. Mignan ne croit pas qu'il puisse être question de changement de gouvernement en France, laissant entendre que l'avènement au pouvoir des royalistes ou des bonapartistes n'était pas réalisable.

En France, M. Mignan dit que les catholiques et les protestants vivent en bon accord. Jamais il ne s'élève de conflit à cause des dissidences d'opinions religeuses. A Orléans, ou la grande majorité de la population est catholique, le dernier préfet élu était protestant, ainsi que l'un des trois sénateurs élus pour le parlement. Pendant leur élection, il n'a pas été qustion de leurs opinions religeuses.

La question de l'éducation est la seule que l'Eglise discute avec la République. Le clergé aimerait donner l'instruction dans les écoles primaires, mais la loi le défend, de sorte que les enfants catholiques et les enfants protestants reçoivent l'instruction religieuse de leurs pasteurs respectifs.

Terrible Accident de Chemin de Fer.

Le train express de Calais, rempli de voyageurs venant de Londres, a tamponné un train omnibus à Forest, à cinq kilomètres de Bruxelles. Vingt et une personnes ont été tuées sur le coup et une centaine d'autres blessées.

Le train était parti de Tournai le 18 à 5 h. 22 et arrivait à Forest à 8 h. 14. Immédiatement après, l'express de Mons entrait en gare à toute vitesse et heurtait le train de Mons de voir les signaux. La locomotive du train de Mons est montée sur les dernières voitures du train de Tournai qui étaient remplies de voyageurs. Les wagons ont été réduits en pièces.

Les blessés poussaient des cris déchirants; des médecins ont été mandés en toute hâte pour leur prodiguer leurs soins. Deux jeunes mariés en voyage de noce sont parmi les tués. La plupart des victimes sont des Belges; on compte aussi quelques Français. On ne croit pas qu'il y eût dans le train des Anglais ou des Américains.

Six cadavres ont été retrouvés entre les roues de la locomotive du train de Mons.

La Federation des Colonies Australiennes.

Tous les premiers ministres des colonies australiennes se sont accordés au sujet de certaines questions relatives au projet de loi de la fédération, ce qui semble assurer la fondation d'une fédération australienne.

Aucune des capitales actuelles de colonies ne sera la capitale fédérale, mais en attendant le choix d'une ville et la construction d'edifices gouvernementaux, le parlement australien se réunira à Melbourne. Le parlment sera composé d'un sénat et d'une Chambre des représentants dont les décisions devront être prises à la majorité absolue. Les différends entre les deux Chambres seront réglés à la majorité absolue des deux Chambres réunies. Les deux Chambres seront électives et le suffrage sera universel, chaque électeur n'ayant droit qu'à un vote. Chaque colonie ou état élira 6 sénateurs pour six ans.

La Chambre des représentants sera composée de 63 députés élus pour trois ans. La Nouvalles-Galles du Sud en élira 24,Victoria, 23 ; l'Australie Méridionale, 7 ; l'Australie Occidentale, 5; la Tasmanie, 5.

La Reine sera représentée par un Gouverneur-Général. Le cabinet sera composé de 7 ministres avec des salaires s'élevant ensemble à £12,000 ou $60,000 par an. Le budget de la fédération est évalué à £1,500,000 ou $7,500,000.

Le jeune Mimile à sa mère :

Maman, pourquoi mon parrain n'a-t-il plus de cheveux ?

C'est parce qu'il n'a pas su, quand il était jeune, en mettre de côté pour ses vieux jours !

La Seance d'Hier.

La réunion bi-mensuelle de l'association libérale française de Winnipeg qui a eu lieu hier-soir, fut un succès magnifique.

Vu le grand nombre de membres présents et la présence de nombreux délégués, la séance ordinaire fut suspendue.

Après un excellent discours de M. H. Royal, sur la constitution du Canada, M. A. F. Martin prononça une allocution chaleureusement applaudie.

MM. Camyré, J. Prud'homme, H. d'Hellencourt ont également pris la parole.

Un vote de condoléance et de respectueuse sympathie à Mme Jameson, fut pris à l'unanimité.

L'ECHO DE MANITOBA.

JEUDI, MARS 2, 1899.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à

M. H. d'HELLENCOURT, REDACTEUR.

LA CONVENTION LIBERALE FRANCAISE.

A l'heure ou paraîtra ce numéro, les délégués des nombreuses associations libérales françaises fondées dans le Manitoba depuis un an, seront réunis à Winnipeg pour assister à la convention annelle de l'association provinciale.

L'ECHO DE MANITOBA leur souhaite cordialement la bienvenue et leur adresse ses bien sincères félicitations, pour les magnifiques résnltats obtenus en ce court délai d'une année.

Leur présence à Winnipeg est une manifestation éclatante des progrès accomplis par les idées libérales dans notre population canadienne-française, et le présage non moins certain des progrès que nous réserve l'avenir.

Pour la première fois depuis l'existence du Manitoba, le principe fondamental d'un véritable gouvernement parlementaire se trouve mis en pratique dans notre population française.

—Pour le peuple et par le peuple.—

A l'encontre des conventions tenues par le parti conservateur, qui ne réunissaient qu'un certain nombre de partisans soigneusement choisis, la convention dont la réunion a lieu aujourd'hui se compose de délégués uniquement élus par les citoyens des différentes paroisses.

Ce ne sont pas des partisans prêts à applaudir aveuglement aux suggestions de potentats chez qui l'intérêt personnel domine seul; ce sont des citoyens uniquement préoccupés de défendre les intérêts remis entre leurs mains, par leurs concitoyens, et qui n'admettront pour guide que le bon sens et la vérité.

Réjouissons-nous donc, de cette véritable révolution introduite dans nos mœurs, c'est le premier pas dans la voie glorieuse par laquelle notre race s'acheminera à l'avenir de gloire et de progrès auquel elle aspire avec raison.

Nous ignorons le programme des travaux arrêté par l'Exécutif Provincial, et qui sera soumis aux délibérations de la convention, mais il est assurément des plus importants et le résultat de cette assemblée sera de donner une nouvelle et vigoureuse impulsion à la propagande libérale.

La concorde et l'union unis au service de la vérité, triomphent sans peine de tous les obstacles qui peuvent se dresser sur le chemin.

LA CONFERENCE DE WASHINGTON.

Les membres canadiens de la conférence internationale qui, à Québec, d'abord, puis à Washington, s'étaient réunis dans le but de terminer à la satisfaction des deux pays les différends existant entre le Canada et les Etats-Unis, sont revenus cette semaine à Ottawa.

Après de laborieuses discussions, l'accord était fait sur un grand nombre de points, mais la question des frontières de l'Alaska a empêché un règlement final d'intervenir; les Américains s'étant montrés intraitables à cet égard, et d'autre part les commissaires canadiens ayant préféré interrompre les pourparlers et les ajourner plutôt que de céder des droits indiscutables.

C'est un échec pour ceux qui désiraient sincèrement l'établissement de relations commerciales plus étendues entre les deux pays, mais la responsabilité de cet échec retombe entièrement sur les commissaires américains, et en bonne justice on ne peut qu'approuver hautement la correction et le bon sens patriotique des commissaires canadiens qui n'ont rien épargné pour arriver au résultat souhaité, et ne se sont retirés que devant l'impossibilité où ils se sont trouvés d'obtenir une solution équitable.

Il faut leur savoir gré d'avoir placé les intérêts du pays au-dessus de leurs intérêts politiques; ils ont bien mérite de la patrie et seront approuvés par tous les gens sincères.

Maintenant, peut-on espérer que les négociations seront reprises dans un avenir plus ou moins prochain? il serait téméraire de se prononcer catégoriquement à cet égard.

Car jamais circonstances plus favorables ne se réuniront pour permettre de rencontrer nos voisins dans un esprit de conciliation et de justice, que celles au milieu desquelles avait été décidé cette conférence.

On pouvait espérer que les bons offices de l'Angleterre envers les Etats-Unis durant et après la guerre avec l'Espagne, disposeraient les hommes d'Etat américains à prêter une oreille favorable aux ouvertures du Canada, et ce que la reconnaissance a été incapable de faire naître, l'intérêt seul pourra désormais le produire.

Mais les intérêts des Etats-Unis sont essentiellement divers, ce qu l'Est ou le Nord seraient prêts à accorder, l'Ouest ou le Sud s'y opposent énergiquement, et dans ces conditions il semble bien difficile de pouvoir réunir la majorité de voix dans le sénat, les ⅔ nécessaires à l'adoption de tout traité de ce genre.

Faut-il donc, ainsi que le prétend Sir Charles Tupper, jeter le manche après la cognée et prêcher la croisade commerciale contre les Etats-Unis?

Non, certes, ce serait puéril, et pour jeune que soit le Canada il ne lui est pas cependant permis de jouer ce rôle d'enfant boudeur, et capricieux, peu propre à relever son prestige.

Mazarin qui n'était pas le dernier des imbécîles avait pris pour devise:

Le temps et moi,

Et le rusé italien a prouvé que cette devise fort sage était aussi d'une application fort profitable.

Nous n'en voyons pas de meilleure pour le moment présent, et l'Hon. Sir Wilfrid Laurier est l'homme à l'appliquer fort habilement.

Notre préoccupation doit être de tirer parti le plus possible des efforts tentés, d'en extraire tout ce qu'ils peuvent donner et ce serait folie que d'abandonner de gaieté de cœur les avantages si minimes soient-ils, acquis au cours des négociations dernières pour nous lancer stupidement dans une politique de représailles.

Si en fin de compte nos bonnes volontés restent infructueuses et ignorées, il sera temps alors de changer de tactique, mais au moins le ferons-nous en pleine connaissance de cause, et après avoir mis le bon droit de notre côté?

Nous croyons que telle est logiquement la conduite à suivre; le bouillant chef de l'opposition, Sir Ch. Tupper, serait peut-être ravi de nous voir nous lancer dans la voie des représailles, ne serait ce que pour pouvoir accuser le parti libéral d'inconséquence.

Les organes torys se montrent d'ailleurs d'une rare mauvaise foi; le *Telegram* de Winnipeg termine ainsi un article sur l'ajournement de la conférence.

"C'est le devoir de ses adversaires (à Laurier) de montrer quelle opportunité favorable sans précédente pour négocier un traité satisfaisant, a été sacrifiée par suite de son imprudence et de son incapacité."

On n'est pas plus manifestement injuste et partisan, car Sir Wilfrid Laurier a fait preuve en les circonstances actuelles d'une prudence et d'une habileté incontestables, auxquelles ses adversaires eux-mêmes, les Américains, se sont plûs à rendre hommage; mais plus que tout encore le patriotisme éclairé dont il a fait preuve en cette occasion, sa fermeté à défendre nos droits, tous nos droits, lui assurent le respect et la reconnaissance de tous les vrais patriotes que la passion politique n'a pas rendus réfractaires à tout sentiment d'équité.

LA CONTAGION.

Il est profondément attristant de constater à quel point les funestes exemples d'égoïsme et de mesquinerie, donnés au peuple par les chefs conservateurs qui ont présidé jusqu'à ce jour aux destinées de la population canadienne-française du Manitoba ont influé sur les sentiments d'un certain nombre d'individus.

La passion et l'intérêt personnel sont depuis si longtemps les seuls pivots autour desquels tourne notre politique locale, que les meilleurs à leur insu subissent l'influence de ces honteux mobiles et n'arrivent pas toujours à s'y soustraire.

Il importe de réagir énergiquement contre ces émanations délétères et de se souvenir que les véritables doctrines libérales sont précisément la négation de tous ces sentiments étroits et mesquins faits de rancunes et d'ambition.

Les divergences d'opinion, les justes mécontentements même, doivent disparaître, devant les intérêts suprêmes de la race.

Qui méconnaît ce principe, fait injure au vrai libéralisme

LA FAUSSE MONNAIE INTELLECTELLE.

Les trois quarts des gens vivent d'idées toutes faites, de formules qui sont la monnaie courante des conversations habituelles. D'où viennent la plupart de ces formules, où et comment ont-elles pris naissance? ce serait une curieuse étude; contentons-nous pour aujourd'hui de constater leur existence et déplorons-la car neuf fois sur dix, ces idées qui constituent une sorte de formulaire, de livre de sagesse des peuples, et sont acceptées comme telles par la généralité, sont abominablement fausses, sans fondement.

C'est une fausse monnaie à l'effigie du bon sens mais frappée ordinairement par la passion.

Tels sont, les lieux communs qui ont cours au sujet de l'immigration, lieux communs acceptés avec d'autant plus de facilités qu'ils servent inconsciemment d'excuses à l'apathie de la plupart des gens, heureux de s'en prendre au gouvernement d'un insuccès dont presque toujours la responsapilité retombe quelque peu sur chacun d'entre eux.

Le rapport du comité spécial permanent de l'agriculture et de la colonisation, que vient de publier le gouvernement, nous offre l'occasion de rectifier quelques-unes des erreurs en vogue, de faucher quelques-unes de ces mauvaises herbes qui infectent le champ de la croyance populaire.

Voyons d'abord ce que dépense le gouvernement pour l'immigration.

En 1897, le crédit voté pour l'immigration était de $130,000.00. Celui porté au budget pour 1899 est de $200,000.00, soit une augmentation de plus de moitié.

Ceci pour les gens qui s'en vont répétant que le gouvernement libéral ne fait pas assez pour l'immigration.

Voyons maintenant les résultats:

En 1896, le nombre total d'immigrants arrivés à Winnipeg entre le 1 janvier et le 30 mai étaient de 1,709.

En 1897, de 3,828.

En 1898, de 16,695.

Soit cinq fois plus qu'en 1897 et quinze fois plus qu'en 1896.

Le nombre de ceux fixés au Manitoba qui était de 1,128 en 1896, est monté à 5,637 en 1898.

Pour le Nord-Ouest les chiffres sont de 534 en 1896, et de 4,152 en 1898.

Bonnes gens qui prétendez que le gouvernement libéral dépense l'argent sans résultat, méditez ces chiffres.

Comment se décompose cette immigration par rapport à la provenance? Le tableau suivant vous l'indique.

	1896	1897	1898
Est du Canada..	113	59	0,098
Etats-Unis	297	380	2,553
Europe	1,299	3,389	5,044
Total	1,709	3,828	16,695

Cet autre tableau indiquant en détail l'origine, complète le précédent.

	1896	1897	1898
Anglais	316	272	1,908
Irlandais	6		120
Ecossais.....	31	28	336
Allemands ..	374	169	372
Scandinaves..	230	179	231
Français et Belges	215	191	193
Galiciens	308	2,731	2,307
Canadiens	173	99	8,899
Américains ..	71	94	2,020
Autres.......	45	65	309
	1,709	3,828	16,695

Que nous indiquent ces tableaux.

1o. Que l'ensemble des immigrants de race anglo-saxonne et française (Anglais, Irlandais, Ecossais, Français, Belges, Canadiens, Américains), c'est-à-dire appartenant aux deux races mères, s'élève à 13,476, ce qui donne pour l'élément étranger à ces races le chiffres de 3,219.

Autrement dit, les colons venus en 1898 sont pour les quatre cinquièmes anglais ou français.

Voilà qui dément singulièrement les clameurs de ceux qui accusent le gouvernement de favoriser l'immigration d'éléments étrangers aux deux races qui se partagent le Dominion.

Encore un chardon d'arraché.

Nous avons déjà dit et prouvé que le gouvernement ne donnait aucun subside, comme avantage particulier à une classe quelconque d'immigrants, il est bon de le répéter, car c'est là une des erreurs les plus communément répandues par les adversaires du gouvernement.

Les Galiciens, non plus que les Doukhobors, n'ont reçu aucune allocation pécuniaire; pour ces derniers c'est un comité formé en Angleterre qui a fait les frais de leur transport, et le gouvernement s'est contenté d'allouer à ce comité les allocations qu'il paie à chaque agent pour chaque tête de colon qu'il envoie.

Moquez-vous donc sans pitié des bons apôtres qui voudraient vous faire prendre cette vessie pour une lanterne.

Enfin il convient d'ajouter que l'œuvre du gouvernement en ce qui touche le rapatriement des Canadiens des Etats-Unis est des plus actives.

Il ne faut pas juger seulement d'après le chiffre de ceux qui viennent au Manitoba et au Nord-Ouest, car le nombre de ceux qui se fixent dans la Province de Québec est considérable.

Outre les agents fixes et les agents locaux que le gouvernement entretient aux Etats-Unis, il faut citer les chiffres suivants qu'il paie à différentes personnes ou œuvres qui travaillent pour le rapatriement. Ces chiffres sont ceux énoncés dans le rapport du comité permanent.

Rév. P. Morin..........	$ 800
Rév. P. Brousseau	500
Rév. P. Blais...........	600
Société de Colonisation, Montréal	3,000
Ch. d. F. du Lac Saint Jean.............	8,000
Rév. P. Paradis.........	600
	$13,500

Soit un total de $13,500 consacré à l'œuvre du rapatriement en plus des sommes dépensées par les agents fixés aux Etats-Unis.

Ces sommes s'appliquent à l'exercice 1897.

Viendra-t-on répéter encore que le gouvernement ne fait rien pour favoriser l'œuvre de rapatriement?

Il faut espérer que ces chiffres aideront les hommes de bonne foi à se débarrasser de la fausse monnaie mise en circulation dans nos campagnes par la mauvaise foi de nos adversaires, et leur permettront de confondre les faux monnayeurs chaque fois qu'ils en auront l'occasion.

Messe de Requiem

La colonie française de la Province de Manitoba se propose de faire célébrer une messe solennelle de *Requiem*, en l'honneur du Président Félix Faure.

La cérémonie aura lieu le jeudi, 9 mars, à 9 heures et 30 minutes du matin en l'Eglise Ste-Marie, à Winnipeg.

Les souscriptions seront reçues chez M. P. Sala, 513, rue Main.

Ouvrez le Ban !

Le prince Charles ayant profité de la nuit pour entrer dans Ratisbonne, Napoléon voulut lui reprendre cette ville avant de marcher sur Vienne.

L'ennemi avait 6,000 soldats : canonniers aux remparts et grenadiers aux parapets. Il fallait, pour le battre, emplir un fossé d'échelles, y descendre en armes, et, sous les bombes, sauter à l'assaut d'énormes fortifications dont les angles étaient flanqués d'artillerie.

L'empereur, placé sur un monticule, à une portée de boulet, ordonna au maréchal Lannes de faire approcher la division Morand. Pour mettre ses soldats à l'abri du feu jusqu'au moment de l'attaque, il les plaça derrière une grange, et des échelles prises dans les villages voisins furent amenées devant les troupes.

Les généraux devaient passer des revues.

L'un d'eux, fort aimé du maréchal, et nommé baron de l'empire à Eckmühl, était un jeune homme de 30 ans, bouclé comme une femme, doux au bivouac, sévère en marche, bon avec ses soldats, et qui, toujours en tête, le poing levé, malmenait et sabrait l'ennemi comme un Russe fouette ses chiens. On l'appelait Duclos, le "baron Duclos."

Il arrêta son cheval derrière la grange, fit sonner le rassemblement, donna le tour à ses cheveux, mordit ses lèvres comme s'il allait se présenter devant l'impératrice,—et marcha vers ses soldats.

Ceux qu'il vit d'abord étaient des grenadiers. Ce régiment d'anciennes barbes avait vu Arcole, Rivoli, Castiglione, les Pyramides, Saint-Jean-d'Acre,—Austerlitz !—On pouvait échanger sa peau contre une victoire.

Quand il arriva en face des lignes, le général salua l'aigle, et c'était vraiment alors que nu-tête, les pieds unis, maigre et mince, fluet sous sa pelisse de madgyar chamarrée d'or, il apparaissait à ses soldats, ingénu, plus fragile qu'une fille, et frais comme un matin de combat.

—Faites ouvrir les rangs.

Les colonels, tournés vers leurs bataillons :

—Second rang, trois pas en arrière !

Une ligne de bonnets à poils recula.

—Portez vos armes !

Et Duclos s'avança dans l'intervalle, suivi de son état-major.

Il passa ainsi la revue du premier rang. Le général connaissait tous ses hommes, car en passant, d'un mot qui les faisait rougir, il leur rappelait une charge ou un assaut. Ces soldats semblaient des morts debout. Vieux, soignés, coquets sous leurs tenues rapiécées ils avaient de 30 à 50 ans, et leurs moustaches grises, raidies par les brusques pluies et les durs soleils, retombaient en crinières courbes sous leur menton. Toutes ces têtes, levées et fermes, semblèrent de granit quand Duclos passa. Une discipline monacale, aux arrêts de dégradation et de mort, avait enfoncé dans leur caboche le respect des grades supérieurs, et dans leur dos une barre de bronze qui, aux jours de revue, les liait au sol, pieds en équerre et talons joints. Les généraux se battaient pour les avoir sous leurs ordres. Ces vieux soldats avaient les manies de l'héroïsme, attendaient la croix 20 ans, et tutoyaient l'empereur. C'étaient les grands-pères de l'armée.

—Toi, je t'ai vu au Mont-Thabor, dit Duclos.

—Oui, mon général, vous étiez capitaine.

Et toi, tu es un fourrier d'Austerlitz.

Le soldat frémit.

—Je t'ai fait décorer par le Tondu, à Burgos, dit-il à un troisième.

La revue s'annonçait bien. Le général était content.

Parfois, Duclos redressait ou renfonçait un bonnet, visitait un sac, rajustait les buffleteries. Au milieu du quatrième rang, il s'arrêta en face d'un homme, immobile, pensif, le contempla. . .

L'homme était vieux. Il avait le regard clair des bonnes bêtes, et l'on eût dit, à le bien voir, que chaque ride marquait une campagne. Courbé sur le soldat de la vieille armée, si près que sa respiration lui chauffait la face, le général observa son grenadier, soucieux de la tenue, indifférent pour l'homme, compta les boutons, mania les armes, le toisa enfin de la guêtre au col :

—Pas propre...

Il avait un doigt sur la giberne du grenadier. Sa voix se fit sévère, tout à coup :

—Pourquoi ne te conformes-tu pas à l'ordonnance ? Tu as l'honneur d'être légionnaire, et tu te présentes pour un assaut avec de la boue sur tes armes !

L'homme devint blanc ; il ouvrit la bouche pour parler, ses mains tremblèrent....

—Allons, dit le général doucement, la tête un peu plus haute... le pouce allongé sur la première capucine....

Muet, nerveux, Duclos continua la revue, et un quart d'heure après ordonna la pause.

—Michel ! souffla un grenadier.

L'homme qui venait d'être reprimandé se retourna.

—Quoi ?

—Pas possible ! Tu connais le général. On ne nous refait pas ! Même quand il te bouscule, vous vous regardez comme des bonn' amies.

Le vieux soldat se mit en colère :

—Je n'ai pas l'habitude de jaser.

—Nom d'un bougre ! fit le caporal de l'escouade, c'est-i-catholique, ça ! Vous vous parlez dans les petits coins, aux bivouacs. Michel par ci, Michel par là.... T'as été blessé devant Saragosse ; tout de suite, il est venu te voir...

Un autre ajouta :

—La nuit de Landshutt où ça membrait, il t'a donné du vin pour faire boire les camarades !

—Nous ne nous connaissons pas ! dit le grenadier, têtu. Moi, l'ami d'un général, d'un baron doté par l'empereur !.... C'est connu, il ne me manque jamais. Vous avez vu, tout à l'heure, par ma giberne....

—C'est d' la farine. J'ai idée que dans le temps, vous avez chiqué le même tabac.

A ce moment, le tambour battit. On donnait le signal de l'attaque. Les échelles amenées pour assaillir la ville étaient par terre, devant la grange.

Lannes ayant demandé 50 hommes pour planter ces échelles dans le fossé, contre les murs, il s'en présenta un nombre supérieur qu'il fallut réduire. Mais à peine sortis de la grange, une décharge bondit du rempart, et les 50 volontaires furent 50 morts.

A la voix de Lannes, à la voix du général Morand, 50 nouveaux reprirent les échelles, et coururent aux remparts ! Une gorgée de mitraille les coucha tous.

Morand se retourna et rageur, éperonnant son cheval :

—Duclos, cria-t-il, faites appel à ceux d'Austerlitz !

Le général, offrant son flanc gauche aux bombes, galopa devant ses troupes :

—Soldats !....

Le vent de la course qui emportait son cheval balayait sa voix sur les régiments :

—Soldats !.... Vous souvenez-vous des journées de la Trébia, de Zurich, d'Aboukir, de Marengo !....

Il repassa derrière les troupes, ventre à terre. Sa voix de plus en plus hurlante, poussait les régiments !....

—Soldats !....

On n'entendait qu'un bruit précipité de sabots, et, dans un cliquetis de gourmettes, la voix du général, qui mâchait une proclamation :

—Soldats d'Hohenlinden, d'Iéna ! Grenadiers d'Eylau, et de Friedland, resterez-vous immobiles devant l'ennemi !

Un bond le ramena en face des lignes. Son cheval fumait.

—Soldats ! cria Duclos à bout de phrases, vous êtes Français, l'empereur vous regarde, et voici une ville qu'il faut enlever !

Aucun des régiments ne bougea, mais un grenadier sortit des rangs. Ce fut grotesque : un homme seul, armé d'une échelle, marchant au pas contre 8,000 hommes et 200 canons.

Duclos pâlit.

—Personne ne suivra ce brave ?..

Il n'eut pas le temps de finir. Les régiments remuèrent !....

—En avant ! cria Duclos.

Déjà, il posait le pied sur une échelle. Avec des cris fauves, les hommes se ruèrent contre les remparts, à la suite de Duclos. Le vieux grenadier tiraillait déjà sur la crête. Alors la danse commença. Une ligne d'éclairs illumina Ratisbonne, et les fusillades rugirent ;—mais après trois heures de tumulte, à bout de souffle, à bout de voix, les canons autrichiens reculèrent.

La ville était prise.

Là-bas, Duclos se battait toujours. Au milieu d'une place, entouré de l'état-major, exposé au feu de l'ennemi, nu-tête, l'habit en loques, il rallia ses grenadiers ; mais au moment où il ordonnait une charge, le galop d'une vingtaine de bêtes s'arrêta derrière lui.

—Halte, dit une voix.

C'était l'empereur.

—Général, faites former le carré.

Le mouvement s'exécuta sous les bombes.

—Quel est votre effectif ? demanda l'empereur.

—A peu près 500 hommes. Ce sont mes régiments qui ont le plus souffert.

Le cheval de Napoléon pivota du côté de la brigade. Duclos fit un pas, et les deux hommes se parlèrent à voix basse.

—Amenez-le moi, dit enfin l'empereur.

Les troupes avaient porté les armes, et il s'était fait un grand silence.... Là étaient ceux que le général avait vus le matin, non plus brillants comme à la parade, mais suants, sanglants, débraillés, beaux comme des bourreaux. Son œil, un moment, se porta d'escouade en escouade, et tout à coup, l'épée haute, ayant trouvé sans doute ce qu'il voulait :

—Au nom de l'empereur ! cria le général, que le soldat monté le premier à l'assaut s'avance !

Des paquets de mitraille tombaient encore sur la ville, mais lancés de loin, car l'ennemi était en déroute. Un homme sortit des rangs et s'approcha....

C'était le même qui s'était attiré un reproche de Duclos. Timide, il marchait en baissant la tête, gêné par une blessure au front dont le sang noyait ses yeux, ce qui l'obligeait à s'essuyer de la main gauche continuellement. Lorsqu'il fut au milieu du carré, à quatre pas de son général, brusque, il présenta les armes, et le baron Duclos, blême, dressé sur ses étriers, commanda :

—Tambours, ouvrez le ban !...

Trente caisses battirent ensemble, d'un seul coup. L'homme frissonna, saoulé de gloire.

—Tu étais d'Egypte ? dit l'empereur.

—Oui, sire.

—Et ta croix ?

—Je l'ai gagnée à Lodi.

—C'est bon, dit l'empereur qui détourna ses yeux de glace. Allez, Duclos.

Pétrifié, le général s'approcha des troupes ; et lancée au loin, par-dessus les bataillons immobiles, sa voix de charge éclata :

"Grenadiers et tambours ! Vous reconnaitrez désormais pour caporal le soldat Michel Duclos, arrivé le premier dans Ratisbonne et blessé au front,—et vous lui obéirez en tout ce qui concerne le bien du service et l'exécution des règlements militaires !"

Il pivota, et tremblant de fièvre, dans un silence mortel :

—Tambours, fermez le ban.

Puis il descendit de cheval, embrassa le grenadier, et on vit que les deux hommes pleuraient.

—Monsieur le baron, demanda l'empereur, pourquoi ce brave était-il simple grenadier ?

—Il avait sa retraite depuis l'Italie, mais je lui ai conseillé de se rengager.

Duclos regarda encore le soldat :

—De cette façon, nous nous voyons chaque jour. Ah ! sire, je n'ai été qu'une fois dans ma famille, en cinq ans. Une balle peut me débloquer, au moins lui sera là. Nous nous sommes jurés de mourir pour la France et l'empereur.

—Vous connaissez donc cet homme ?

Duclos répondit : C'est mon père.

GEORGES D'ESPARBÈS.

Le Comble de la Reclame.

Tout récemment, à Calcutta, on arrête et on condamne à mort un criminel des plus dangereux.

Le jour de l'exécution arrivé, le bourreau procédait à la toilette du condamné, lors-qu'un gentleman anglais, fraîchement débarqué, se présente, porteur d'un ordre du gouverneur de la ville l'autorisant à communiquer quelques instants avec le patient.

On les laisse seuls pendant dix minutes ; et, lorsqu'ils se séparent, on entend le condamné crier au gentleman :

Mille livres à mes héritiers, c'est bien convenu ?

Je le jure sur la Bible !

Le patient se laisse garrotter, on l'enlève et le voici bientôt au pied de la potence. Il réclame alors le droit d'adresser une dernière fois la parole un peuple avant de mourir et, d'une voix de stentor, il s'écrie :

Vous tous qui m'écoutez, sachez bien...que le meilleur chocolat est l chocolat Williamson, Kennedy and Company, London !

Bon à Savoir.

Les quintes de toux les plus violentes cessent rapidement dès qu'on fait usage du BAUME RHUMAL. 26

COMMUNICATION.

Nous recevons la communication ci-jointe que nous croyons devoir publier dans l'intérêt de notre population.

Tout ce qui touche à l'industrie laitière dans notre Province doit être accueilli favorablement, et nous serions heureux de voir nos lecteurs discuter ce projet. Nous accueillerons toutes leurs observation s'ils jugent à propos de nous les transmettre, pour en faire profiter tout le monde.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Je prends la liberté de venir vous prier de bien vouloir m'accorder l'hospitalité de votre journal et d'y insérer un projet de syndicat pour l'établissement d'une fromagerie, mon avis est que l'agriculteur, comme tous les autres producteurs, n'aura d'autant plus de succès dans ses entreprises *qu'en s'unissant, en supprimant autant que faire se peut l'intermédiaire entre le consommateur et le producteur.* Si cet axiome est vrai pour le commerçant, à plus forte raison pour le producteur. S'il y a une classe de producteurs par excellence, c'est l'agriculteur, et cependant c'est lui qui est le plus réfractaire à se former en syndicat et dans le siècle de progrès où nous sommes, c'est une des seules portes de salut. Cette idée qui me hante depuis longtemps, je me décide à vous la communiquer; non seulement c'est une chance de succès général, mais encore elle est d'un intérêt tout particulier pour le district que j'habite, où on parle d'y établir non seulement une fromagerie mais bien deux; il est vrai qu'il y a un dicton qui dit que la concurrence est l'âme du commerce, j'en arrive donc à mon projet du règlement des statuts d'une société de fromagerie ou beurrerie.

RÈGLEMENTS D'UNE SOCIÉTÉ DE FROMAGERIE.

L'an mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf, 8 janvier, nous soussignés sociétaires de la dite fromagerie de .... désirant donner à cette association toute la prospérité possible et prévenir les abus et fraudes, arrêtons ce qui suit.

Article 1.—L'acte de la société qui engage pour trois ou six années consécutives, commençant le 8 janvier du présent mois, sera renouvelé de suite après ce délai, du 1 décembre au 10 janvier; toute personne non-signataire qui aura, d'après la permission de la commission, porté une seule fois son lait à la fromagerie, sera censée faire acte de société et adhérer à tous les article.

Article 2.—Chaque associé apportera à la fromagerie, tous les jours, soir et matin, son lait à l'heure prescrite par le fromager.

Article 3.—Le lait sera présenté dans des vases propres. Tout lait gâté ou échauffé par quelque cause que ce soit, sera refusé.

Article 4.—Le lait d'une vache nouvellement vêlée ne sera présenté à la fromagerie que douze jours après la parturition, et celui d'une vache ramenée ou achetée, que deux jours après.

Article 5.—Tout associé pourra réserver le lait nécessaire à son usage, bien reconnu, mais sans jamais pouvoir vendre ce lait ou en fabriquer chez lui du beurre ou toute espèce de fromage; outre cette réserve, tant qu'il pourra porter un litre de lait par traite, il sera tenu de le porter à la fromagerie.

Article 6.—Il est expressément défendu à chaque associé d'emprunter du lait d'un sociétaire ou d'une autre personne pour avancer son tour de fabrication, ainsi que d'en retenir pour le retarder.

Article 7.—Toute contravention aux articles précédents sera punie d'une amende à titre de dommages-intérêts, payable sur les produits de la première livraison, et dont le minimum est fixé à $1 et le maximum à $4, et, en cas de récidive, pourront s'élever au double.

Article 8.—On ne devra présenter que du lait de vache naturel, sans soustraction de crême, ni addition d'eau ou de toutes substances étrangères.

Article 9.—Nul associé ne pourra, sous aucun prétexte, refuser l'entré de son écurie aux membres de la commission, lorsqu'ils se présenteront pour la vérification d'une fraude.

Article 10.—Les contraventions aux deux articles précédents seront punies par l'exclusion de la société et par la confiscation de tous les produits en lait, crême, fromage et beurre que l'associé aurait en magasin.

Article 11.—Tous les fromages se vendront en gros par les membres de la commission. Il est expressément défendu à tout sociétaire d'en retenir pour vendre ou pour remettre à toutes personnes auxquelles il n'en est point dû, et tous ceux qui profiteraient de cet avantage seraient tenus de payer une cent ou deux par livre au comptable pour le bénéfice de la société, seulement sur les fromages fabriqués du 1 au 15 octobre. Les contraventions au présent article seront punies de l'amende portée à l'article 7.

Article 12.—Chaque associé devra laisser à la fromagerie, pour répondre de son engagement envers la société, des produits en valeur suffisante ou fournir une caution agréée par la commission.

Article 13.—Pour l'exécution de l'acte de société, il sera nommé au scrutin secret et à la majorité absolue, une commission composée de cinq membres et de deux suppléants, tous choisis parmi les sociétaires. Cette commission sera élue pour trois ou six ans et toujours rééligible. En cas d'absence pendant ce laps de temps par mort ou démission de plus de la moitié de ses membres, ceux restant les remplaceront par des membres pris parmi les sociétaires les plus intéressés au bénéfice de la société, et qui seront, comme les membres restants et à la même époque, sujets à la réélection. Lors de la formation du bureau, le plus ancien des membres réunis présidera l'assemblée, qui choisira, pour l'aider, deux scrutateurs et deux secrétaires. Les membres de la commission nommeront parmi eux un président et un secrétaire élus pour trois ans et rééligibles. En l'absence du président, le plus âgé des membres en remplira les fonctions.

Article 14.—La commission a pour fonction de condamner aux amendes, prononcer l'exclusion et la confiscation, surveiller le fromager, l'engager, faire les ventes et achats, toutes les dépenses prévues et imprévues, enfin généralement tout ce qui concerne les intérêts de la société.

Article 15.—Tout associé, lors de la pesée des fromages, devra livrer sur la balance tous ceux fabriqués pour son compte.

Article 16.—De même ceux qui se démembreraient de la société pour quelque motif ou pour quelque rapport que ce soit, perdraient par là même tous les droits auxquels ils pourraient prétendre, soit à l'égard des ustensiles ou de l'argent qui pourrait se trouver en caisse.

Article 16, bis.—Si le fromager ou quelqu'un des associés s'apercevait de quelque fraude, il en avertirait la commission, et deux de ses membres au moins assisteraient à la pesée du lait de chaque associé au moment où il sera présenté au mesurage, lorsque l'heure de la traite sera arrivée ces mêmes membres se transporteront chez l'individu soupçonné, feront traire en leur présence le lait qu'ils compareront avec celui des mêmes vaches qui a été l'objet du soupçon et dresseront procès-verbal du tout. Le prévenu sera appelé pour présenter ses moyens de défense devant la commission, sur un simple avertissement du président.

Article 17.—Tous les sociétaires seront tenus, pendant la durée de la société, de mettre et faire garder leur bétail en troupeau commun, le comité demeure autorisé à louer du terrain, si besoin est, soit par soumission, soit autrement. Le prix de ces soumissions ou locations sera prélevé avant distribution des produits annuels de la fromagerie proportionnellement au nombre de têtes de bétail de chaque sociétaire, qu'il ait ou non profité du parcours affermé. L'infraction au présent article sera punie de l'exclusion.

Article 18.—Il ne sera donné par le fromager, ni petit-lait ni autres déchets, qu'à ceux qui seront désignés par l'associé pour lequel on fabriquera.

Article 19.—Les membres de la commission ne répondent pas des pertes qui pourraient arriver par un marchand, soit qu'il fasse faillite ou de mauvais vouloir ainsi que tous les frais et pertes généralement quelconques, concernant la dite société.

Les associés déclarent renoncer à tous recours aux tribunaux, reconnaissant et acceptant sans appel les délibérations de la commission prises à la majorité absolue.

Le projet de règlement que j'indique est peut-être un peu long, mais je le crois bon et juste Au premier abord il pourra paraître sévère, mais en pratique on remarquera bien que ce n'est que justice; c'est le seul moyen d'obtenir un produit irréprochable, capable de faire la bonne renommée près des consommateurs.

Je vous remercie à l'avance et vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer mes salutations distinguées.

DE PULLIGNY.

Précautions Hygiéniques.

Pour guérir la toux et la bronchite, il ne suffit pas de faire usage du meilleur remède, tel que le BAUME RHUMAL, par exemple; il faut aussi paendre les précautions hygiéniques indispensables en pareil cas. Il faut se vêtir convenablement pour la saison et éviter les refroidissements; dans ces conditions, vous vous guérirez infailliblement en faisant usage du meilleur remède contre la toux, le BAUME RHUMAL. 25

CORRESPONDANCE

ST-CLAUDE.

A la dernière réunion du club libéral de St-Claude les résolutions suivantes ont été adoptées unanimement:

Le club libéral de St-Claude décide qu'il s'associe comme association locale, à l'association libérale française de Manitoba.

Toute personne sera membre honoraire du club libéral de St-Claude pourvu qu'elle soit présentée par un membre du club et qu'elle signe le cahier de la liste des membres.

MM. Joseph Basset, Gaston Courtois et Guillaume Trémorin ont été choisis comme délégués à la prochaine assemblée libérale française qui se tiendra à Winnipeg, le mois prochain.

M. Joseph Dautay doit installer son père au village; il s'occupera de sellerie et de raccommodage de chaussures. Ce monsieur a pour ces genres d'affaires des qualités très rares, qualités acquises dans sa professions aux vieux pays.

Le 26 février, 1899, dernier, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. J. P. Bernier. Les pertes peuvent être évaluées à $20, couvertes par une assurance.

Le lundi, 6 mars prochain, il sera célébré à Saint-Claude une messe de *Requiem*, à la mémoire de M. Félix Faure, président décédé de la République Française. Une souscription est ouverte; chacun donne sa petite obole, sans distinction de parti. C'est un vif plaisir de constater l'union qui existe quand il s'agit du nom français. Les souscriptions sont reçues par MM. Dom Claude, curé de la paroisse; G. Trémorin, E. Fayollat, J. P. Bernier, V. J. Darel.

Une souscription est également ouverte pour aider à la manifestation française de Winnipeg.

St-Claude, le 22 fév., 1899.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Il est une rumeur qui va s'accréditant chaque jour davantage ici. Dans certains cercles, on prétend qu'un marchand de St-Claude paye les abonnements à L'ECHO, ou encore que l'administration du journal l'envoie gratuitement à tous les membres du club. Ceci me paraît absurde. Cependant comme je suis abonné et que j'ai payé mon abonnement, (et plusieurs sont dans ce cas), vous feriez bien, à mon avis, de renseigner le public à cet effet.

Il est très nuisible à votre journal et à votre agent, ici, de laisser circuler des bruits semblables.

UN ABONNÉ.

Note de la rédaction.—Nous démentons formellement les bruits ci-dessus; malgré tout notre bon vouloir, nous ne pouvons faire de cadeau à qui que ce soit et nous avons besoin, au contraire, de l'aide de nos abonnés pour continuer avec fruit notre lutte.

Associations Liberales.

Saint-Pie.

M. Magloire Dansereau, Président.
M. Noël Houle, Vice-Président.
M. Adolphe Fortier, Secrétaire.
M. Onésime Lemire, Trésorier.
MM. Emery Robert et Pierre Chaussé, Membres Supplémentaires.
M. Adolphe Fortier, Délégué.

Saint-Boniface.

Président, A. Phaneuf.
Vice-Président, H. Béliveau.
Secrétaire, E. Paradis.
Trésorier, J. N. Senez.
Officiers Supplémentaires Maxime Dumais et Modeste Lamontagne.
Délégués, S. A. D. Bertrand, Ed. Guilbault, L. J. Collin, J. N. Senez et C. H. Royal.

Pour Rire.

Dufourneau possède un fils très soucieux de s'instruire.

Papa, demande l'estimable galopin, on dit que les castors sont très industrieux. Qu'est-ce qu'ils font?

Dufourneau sentencieux:

C'est une chose qu'il n'est pas permis d'ignorer, mon fils: tu devrais savoir qu'ils font des chapeaux!

Totor chez le dentiste.

Il hurle d'avance, Totor.

Soyez sage, mon petit ami, insinue le dentiste; je ne vous ferai aucun mal.

Arrachez-vous-en une, vous, alors, répond Totor, pour voir!

Mlle Lili n'a pas encore de connaissances très précises en matière de cosmographie.

L'autre jour, par un temps brumeux, elle entend déclarer que le soleil va peut-être se montrer.

Oh! il n'y a pas de danger, dit-elle; il a bien trop peur d'avoir froid!

Revue Commerciale

REVUE DE LA SEMAINE.

La situation commerciale est prospère et le chiffre d'affaires augmente graduellement avec l'approche du printemps.

Les transactions sur le blé ont été considérables cette semaine, mais une certaine quantité de blé se trouve avariée.

Sur 251 chars inspectés à Winnipeg la semaine dernière, 140 ont été classés "no grade."

Une grande quantité de fermiers gardent encore leur grain dans l'espoir d'une hausse, mais pour l'instant il est difficile de prévoir semblable éventualité.

Enfin les opérations financières des banques à Winnipeg ont donné un résultat supérieur à celui de l'année précédente. $1,465,829 cette semaine. Le total de janvier a été de $7,683,052 contre $6,347,668 en 1898, et $4,977,-200 en 1896, c'est-à-dire presque le double d'il y a trois ans.

Marché du blé.—Les transactions sur le blé ont été bonnes cette semaine et le prix est monté de 1¼ c.

Cette hausse semble provoquée par la crainte que les dernières tempêtes qui ont sévi aux Etats-Unis aient endommagé les champs de blé d'hiver.

La grande quantité de blé endommagé reçu cette semaine a également influé sur cette hausse. Mais cette hausse est factice car le nombre d'acres en culture de blé aux Etats étant, cette année, supérieur de 400,000 a celui de l'année dernière; les dégâts causés par le temps seront de peu d'importance.

D'autre part la République Argentine a pour sa part fait de nombreux euvois en Europe.

Sa récolte disponible est fixée à 56,000,000 de minots tandis que celle de l'année précédente était de 13,000,000.

Enfin l'Australie, qui jusqu'à ce jour importait elle-même du blé et des farines a, cette année, un surplus de 13,000,000 de minots disponibles ponr l'exportation.

Il ne faut donc point tabler uniquement sur l'approvisionnement visible des Etats-Unis et du Canada.

L'approvisionnement visible a diminué de 1,586,000 minots.

Les prix à Chicago étaient, hier, pour mai, 73 cents.

A New York, 78 cts.

A Duluth, 72¼ c.

A Fort William, 70 c.

Les prix payés dans le Manitoba sont :

Portage la Prairie, 55 c.; Oak Lake, Virden, 52 c.; Brandon, 50 c.; Qu'Appelle, 51 c.; Régina, 50 c.; Prince Albert, 50 c.; Carman, 50 c.; Treherne, 51 c.; Crystal City, 54 c.; Morden, 51 c.

Le plus haut prix étant 55 c. et le plus bas 45 c.

Le blé séché a été expérimenté dans les moulins d'Ontario et a donné d'excellents résultats, il est coté 63 c. pour No. 2 hard.

MARCHÉ LOCAL.

Blé.—Aaffaires actives, les expéditions rares. On paie à Winnipeg de 58 c. à 63 c. et 5 c. à 8 c. en moins pour blé mouillé.

Farine.—Patente, $1.95; Strong Baker, $1.75; XXXX, $1.05.

Issues de Meuneries.—Son, $10; gru, $12 la tonne.

Moulées.—D'avoine, $15 à $16; d'orge et avoine, $13 à $14; blé mêlé, $7 à $10.

Avoine.—Dans la Province le prix est de 29 c., et de 31 c. à Winnipeg pour bonne qualité.

Les prix tendent à monter, mais vu la différence de qualité dans l'avoine offerte les différences de prix sont grandes. La bonne avoine de semeuse vaudra de 37 c. à 40 c.

Orge.—26 c. à 28 c. pour qualité ordinaire, et 27 c. à 30 c. pour orge de brasseur. Hausse, en raison de celle sur l'avoine.

Graine de Lin.—Rare; prix nominal de 70 c à 80 c.

Maïs.—De 41 c. à 43 c. par minot de 56 livres.

Beurre.—De crêmerie, nominal de 22 c. à 23 c.; de laiterie, par livre, 15 c. à 17 c. Les sceaux de bonne qualité atteignent le même prix. Demande faible.

Fromage.—Nominal, 9½ c. à 10 c.

Œufs.—Pour œufs frais, 22 c. la douzaine; œufs conservés, 16 c. à 17 c.; œufs de printemps au détail, de 25 c. à 40 c. la douzaine.

Volaille.—Rare. Les acheteurs offrent de 10 c. à 12 c. la lb. pour bonne qualité. Dindes, 10 c. à 12 c.; oies, 9 c. à 10 c.; canards, 10 cents.

Gibier.—Lièvres, 8¼ c. chaque; pigeons, 20 c. la paire.

Légumes.—Pommes de terre, 40 c. à 45 c.; navets, 1¼ c. la lb.; céleri, 40 c. à 50 c. la douzaine; choux, 1½ c. la lb.; oignons, 2 c. à 3 c. la lb.

Seneca Root.—Nominal, 21 c.

Laine.—Nominal, 8 c. à 8½ c. la livre.

Peaux.—Hausse. Peaux gelées, 7 c. la lb. avec cinq lbs. en moins pour la glace. Peaux de taureaux et bœufs, 1 c. de moins par livre; peaux de mouton, de 40 c. à 65 c.; de cheval, 60 c. à $1 pièce.

Foin.—Pressé, de $7 à $7.50; en charges, de $6 à $7.50.

Viandes de Boucherie.—Les porcs continuent à venir d'Ontario et se vendent $5.50 à $5.60 par 100 livres.

Bœuf gelé, première qualité, 5¼ c.; frais tué, 6 c. à 6½ c. Mouton, 8 c. Veau, de 6 c. à 7 c. Porcs du pays, 5¾ c.

Bétail.—On s'attend à ce qu'il y ait disette d'animaux gras ce printemps et par suite peu d'exportation. Quelques lots arrivés cette semaine de l'Ouest sont inférieurs comme qualité.

Pas de moutons offerts, les carcasses de mouton gelé étant abondantes.

Les porcs vivants se vendent 4¾ cts. pour première qualité. Les vaches laitières valent de $25 à $40.

De nombreux chars de chevaux venant d'Ontario et des Etats-Unis sont attendus, et cette semaine plusieurs chars venant du Montana ont été vendus à l'encan.

Sécurité Parfaite.

Si vous avez chez vous, en permanence, du BAUME RHUMAL, vous pouvez être assuré que le rhume n'élira pas domicile dans votre maison. 27

L'Opinion Americaine.

Nous lisons dans "l'Evening Post" à propos des événements de France :

"Les Français semblent agir avec une grande réserve et beaucoup de bon sens dans la crise si brusquement amenée par la mort subite du président Faure. Cette façon d'agir va désappointer les ennemis de la France à l'extérieur aussi bien que les meneurs d'intrigues à l'intérieur.

"Elle va aussi jouer un vilain tour à une certaine classe d'auteurs de commentaires à sensation sur les affaires de France, qui ont inventé pour leur propre agrément une légend fantaisiste sur l'humeur volage et la folie gauloises. Des choses qui seraient incroyables partout ailleurs, ile ne craignent pas de les prédire en toute confiance à l'égard de la France. Si on leur demande la raison d'une telle opinion, ils ne savent répondre qu'une chose : "Oh ! en France, vous savez !..." Ils ont surtout la manie de prévoir une révolution en France. En faveur de qui et comment y arrivera-t-on, ils ne peuvent vous le dire: mais quant à une révolution ils persistent à dire qu'une année ou l'autre on en aura une.

"Sérieusement parlant, il est inutile de nier que parfois les affaires en France prennent une tournure tout à fait inattendue, et que les prophètes les plus certains de réussir sont ceux qui arrivent après les événements. Mais, depuis quelque temps, il y avait des preuves manifstes que les éléments solides et conservateurs du pays devenaient de plus en plus les maîtres de la situation.

"Le succès avec lequel ils viennent d'élire paisiblement un président convenable fournit un excellent motif d'espérer qu'ils pourront bientôt surmonter les difficultés politiques qu'il leur reste à résoudre."

Nouvelles Locales.

Mgr Pascal, de St-Albert, était attendu hier à Winnipeg, de retour de son voyage en Europe.

Les ventes de terre du C. P. R. pour le mois de février sont montées à 14,000 acres, donnant $14,000.

Son Honneur le Juge Dubuc vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, décédée à Montréal à l'âge de 82 ans.

La prochaine réunion de l'association libérale anglaise de Winnipeg aura lieu lundi, 13 mars. Des discours seront prononcés par plusieurs personnalités du parti libéral.

Un incendie peu ordinaire a n cessité, hier, l'intervention des pompiers. Une charge de foin a pris feu au coin de l'avenue du Portage et de la rue Fort; la sleigh a été sauvée.

Le R. P. Fallon qui prêche actuellement une retraite à l'Eglise Ste-Marie, a produit une profonde sensation parmi tous ses auditeurs par son éloquence et l'élévation de son enseignement.

La compagnie de télégraphe du Great North-Western vient de réduire le taux des communications avec la Hollande et la Belgique de 5 et 4 cents par mot. Le nouveau tarif sera de 37 cents par mot.

Rien de tel que le tabac français! c'est le meilleur du monde, pur et sans mélange! Seul dépôt pour le Manitoba et le Nord-Ouest (gros et détail) chez M. P. Sala, vins et liqueurs, 513 rue Main; la maison préférée des fermiers.

Les funérailles de M. Jameson ont eu lieu vendredi dernier au milieu d'une affluence considérable des citoyens de Winnipeg. Parmi les couronnes offertes, on a remarqué une superbe fleur de lis tricolore, offerte par l'association libérale française de Winnipeg.

Divers changements viennent d'avoir lieu dans les bureaux de poste de la Province. A Baie St-Paul, M. W. Fraser remplace M. Jas. Brown. A Beaconsfield, M. G. Bole remplace M. Charles Sala. A Treherne, M. Peter Haselwood remplace M. S. Alexander, décédé.

La distribution qui a eu lieu hier à la Union Bank semblerait prouver que les Doukhobors ne sont pas aussi favorisés qu'on veut bien le dire. Il a été, en effet, distribué pour $35,000 de chèques. Le comité Sergins Tolstoï assistait à la distribution, réglant les difficultés qui s'élevaient.

On annonce la mort d'un nomm Léon de Michel décédé à Landing, en revenant du Klondyke avec la police montée qui le ramenait à cause de son dérangement d'esprit. On ne connaît rien de son état civil et toute information à son égard devra être envoyée à la police montée à Fort Saskatchewan.

Il paraît décidé que l'hôtel Manitoba sera reconstruit; M. C. H. Wheeler, architecte, a reçu instruction de M. Mellen, président du N. P. Railway, de préparer un plan. Le nouvel hôtel, d'un style différent du premier et certainement moins dispendieux, devra cependant conserver le dining-room et le rotonde de l'ancien.

A Winnipeg l'année s'annonce bien; de nombreux "blocks" vont être construits; les plans arrêtés, les emplacements choisis, ne laissent aucun doute à cet égard. Aussi les briqueteries auront de l'ouvrage en quantité tout l'été. Les scieries ont également fait de gros chantiers en prévision de cette activité, et les ouvriers vont avoir de l'ouvrage dans toutes les branches.

M. White, du C. P. R., est revenu cette semaine de Montréal, prendre les ordres du Conseil d'Administration. La compagnie se propose de faire rebâtir en fer la plupart des ponts en bois entre Winnipeg et Portage du Rat. A l'est de Winnipeg, un certain nombre de ces ouvrage d'art seront également refaits à neuf et plusieurs gares détruites par le feu, reconstruites. Enfin au printemps, la compagnie doit mettre à l'étude le projet d'une voie double entre Winnipeg et Port Arthur; elle reconnaît que l'existence de cette voie sera nécessaire prochainement, et veut se préparer en conséquence. Il est probable que la construction du South-Eastern n'est pas pour rien dans ce projet, et c'est déjà un excellent résultat.

Une Bonne Note.

(*Communication*).

A la bonne heure! Le clergé de l'Eglise Ste-Marie s'est arrangé de façon à ce que tous les paroissiens, même les Canadiens-Français, puissent profiter de la prochaine retraite.

Cette nouvelle nous réjouit, presqu'autant qu'elle nous surprend.

S'arrêtera-t-on en si beau chemin?

N'apprendra-t-on pas bientôt à nos enfants à prier en français? Ce serait pourtant si beau, si édifiant, de voir ces êtres chéris se joindre à nous pour la prière du soir en commun, surtout, en ce temps de carême.

Winnipeg, le 22 février.

THEATRES ET CONCERTS.

AU "WINNIPEG."

(*Le Lion Amoureux*).

M. Walker Whiteside va donner au *Winnipeg*, ce soir, 2 mars, la première représentation de sa nouvelle pièce, *The Red Cockade.*

C'est une comédie-drame romantique tirée de la pièce connue de l'acteur français Ponsard, *Lion Amoureux*, qui fut un des succès du théâtre français à Paris.

Les actes de la nouvelle pièce se passent pendant l'époque napoléonienne et au début font une peinture saisissante des événements sanglants de la Révolution de 1795 connus sous le nom de Règne de Terreur, alors que la France était en proie au demon de la guerre civile.

Alors que les lis dérobant leurs [têtes
Aux rayons du soleil, aux rosées [célestes,
Se penchaient languissants sur le [sein maternel,
Vaincus par le chagrin de l'in- [juste opprobre.

Les scènes se succèdent au milieu de tableaux remplis de l'angoisse la plus poignante, qu'interrompent de délicieuses scènes d'amour.

M. Whiteside, dans le rôle du capitaine, jeune officier de l'armée révolutionnaire qui convient tout particulièrement à son talent est hors de pair. Sa voix si harmonieuse se prête aux scènes d'amour comme son jeu si nerveux aux scènes de bataille.

La compagnie toute entière a été triée sur le volet, et les costumes d'une scrupuleuse exactitude historique.

L'engagement de M. Whiteside au *Winnipeg* est pour trois soirées et la matinée du samedi.

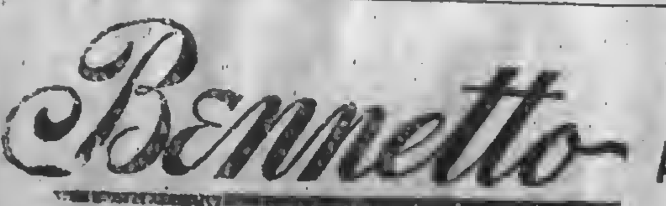
Ensuite de *The Red Cockade* il jouera *Eugene Aram* et *Hamlet.*

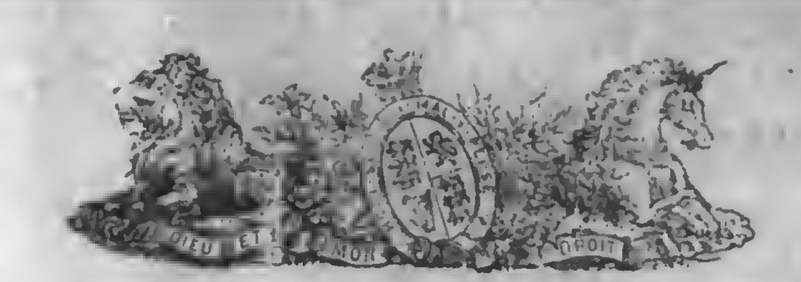
Le Traite avec les Indiens.

Le Lient.-Colonel Lawrence Herchmer, commissaire du N. W. M. P. à Régina, est arrivé à Winnipeg lundi. Il a eu une conférence avec le commissaire M. Laird, de la Indian Office, au sujet du traité avec les Indiens du district d'Arthabasca. Le traité aura lieu au printemps avec 3,000 Indiens, représentant un grand nombre de tribus dispersées à travers ce district.

Le commissaire Laird, le commissaire McKenna, d'Ottawa, et peut-être lieut.-colonel Herchmer, à la tête d'un parti de la police montée, quitteront aux environs de juin prochain pour l'entrevue avec les différents chefs des tribus.







Nord-Ouest Canadien.

Reglements des Homesteads.

Toute section No. pair, des terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les No. 8 et 26, pourra être prise en homesteads par toute personne chef de famille ou aucun homme au-dessus de 18 ans en raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement à l'office des terres du district ou sur application au Ministre de l'Intérieur à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé, il sera chargé $5 ou $10 de plus pour rencontrer les dépenses de cancellation et des inspecteurs.

Conditions a Remplir.

Culture et résidence pendant trois ans sont requises, et durant ce temps, le colon ne peut être absent peudant six mois en aucune année sous peine de perdre ses droits.

Applications pour Patentes.

Peut être faite au bout de trois ans devant l'agent local ou l'inspectuer de homesteads, en ce cas les frais seront de $5. Il doit être fait notice six mois à l'avance par écrit au commissaire des terrains de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tout office de terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés et informations complétes fournies sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières ainsi que toute copie des lois et réglements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus par application soit au Secrétaire du Départeme de l'Interior, à Ottawa, ou au Commissaire de l'Immigi ation, à Winnipeg.

JAMES A. SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N.B.—A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terrains de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

LA PROVINCE DE

MANITOBA

Offre des avantages exceptionnels aux colons:—soit comme journalier, comme crémier, comme éleveur des bestiaux ou comme cultivateur.

Il n'y a jamais eu un temps plus opportun que le présent pour venir s'établir au Manitoba.

FAITS IMPORTANTS.

Il y a 25 ans, les principaux produits de Manitoba, étaient les fourrures des bêtes sauvages. Aujourd'hui les produits consistent en blé, bestiaux, beurre et fromage.

EN 25 ANS

La population s'est élevée de 12,000 âmes à 200,000; les terres en culture, de 10,000 âcres à 2,000,000; le nombre des écoles de 16 à 982.

Même durant les dix dernières annés; les resultats ne sont pas moins remarquables; comme peut le faire voir le tableau suivant:—

	1885.	1895.
Blé......	7,429,440 minots.	41,776,038 minots.
Avoine ..	6,364,258 „	22,555,733 „
Orge	1,113,481 „	5,645,036 „
Total	14,907,184	69,975,807

Augmentation dans dix ans, 45,068,623 minots.

La superficie en culture, pour le blé, l'avoine et l'orge était:—

En 1885	566,228 âcres.
" 1895	1,722,733 âcres.

Augmentation, 1,156,525 acres.

La Province a un systéme municipal, qui est simple, économique et effectif. Les taxes, dans toutes les parties, sont conséquement réduites au minimum.

Des terrains peuvent être achetés, dans les différentes localités, avec des termes de paiement trés faciles à des prix variant de $2.20 de l'âcre en augmentant. On peut encore obtenir des homesteads gratis, dans quelques parties de la Province.

On peut aussi obtenir, toutes les informations désirées, ainsi que des cartes, etc., en en faisant la demande à—

THOS. GREENAWAY,
Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration, Winnipeg, Man.
Ou à W. D. SCOTT, Agent d'Immigration pour Manitoba,
No. 30, Rue York, Toronto, Ont.

A. F. MARTIN D.L.S.C.E., Propriétaire-Editeur, Winnipeg.